

## COMMENT INTÉGRER LA CLASSE CHAT?

À son entrée en 6ème, tout élève peut déposer un dossier de candidature dans leguel il doit faire part de sa motivation.

Une pratique antérieure du théâtre est conseillée mais n'est pas essentielle. Il s'agit avant tout d'une démarche personnelle.

volontaire et motivée de la part des collégiens.

Le cursus débuté en 6ème se poursuit tout au long de la scolarité au collège Ronsard, jusqu'à la 3ème.





- Mardi 28 invier à 19h : Réunion

d'information au collège Ronsard.

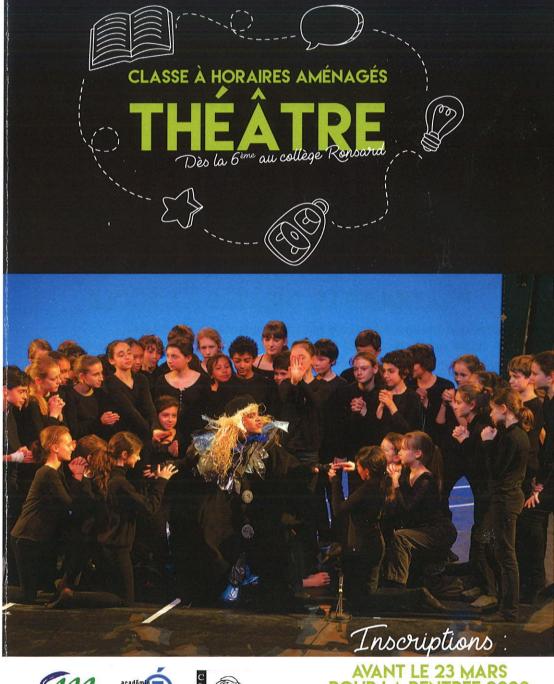
- À partir de la fin février : dossier d'inscription à télécharger sur le site internet : www.dsden94.ac-creteil.fr onglet école, établissement, élèves, famille, rubrique : scolarités spécifiques, scolarité dans une classe à horaires aménagés (CHA), ou sur demande auprès de la direction de l'école élémentaire.
- AvanNe 23 mars: renseignement et dépôt du dossier au collège.
- Jeudi 2 avril : auditions au Collège Ronsard. Les horaires de passage seront communiqués par courriel. Les élèves seront mis en situation de cours, par le biais de pratiques collectives et d'exercices d'improvisation.
- Début juin : inscription au CRR des candidats retenus, qui doivent s'acquitter des droits d'inscription.

### DATES EN ATTENTE - MAJ EN JANVIER 2022



Collège Ronsard 27. bd du Général Giraud 94100 Saint-Maur

Conservatoire de Saint-Maur 25, rue Krüger 94100 Saint-Maur









# TOUT SAVOIR SUR LA CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE

Depuis la rentrée 2017, le collège Pierre de Ronsard propose un enseignement spécifique du théâtre. Cet enseignement est assuré conjointement par le collège et le Conservatoire de Saint-Maur, en partenariat avec le Théâtre de Saint-Maur. Cette classe s'inscrit dans la volonté d'ancrer l'enseignement du théâtre sur le territoire de la Ville de Saint-Maur. C'est tout légitimement que la Ville participe à la prise en charge de l'accompagnement pédagogique de l'enseignement de l'art dramatique par le biais des équipes de professeurs qualifiés du Théâtre et du Conservatoire dont le label "à Rayonnement Régional" a été renouvelé en 2016.



# PRATIQUER LE THÉÂTRE À L'ÉCOLE

La pratique théâtrale à l'école est très implantée à Saint-Maur. Une classe CHAT existe déjà à l'école des Chalets, le théâtre est également une option pour le Bac au lycée d'Arsonval.

Pratiquer le théâtre à l'école, au collège ou au lycée, c'est donc l'occasion de renforcer un parcours pédagogique et artistique complet, à l'attention de tous les curieux et de tous les passionnés!



Étudier dans une classe CHAT, c'est :

- Découvrir et approfondir la maîtrise du jeu théâtral : expression corporelle, travail du texte dramatique

- Cultiver sa curiosité : rencontres avec des professionnels du théâtre, spectacles, ateliers d'écriture

L'enseignement est assuré par de multiples professionnels : enseignants certifiés, professeurs de conservatoire, comédiens, écrivains. De nombreuses ressources sont exploitées au cours de l'année scolaire.





La pratique du théâtre fait l'objet d'un volume horaire de 3h par semaine environ, incluses dans l'emploi du temps, et dispensées au collège et au CRR. Intégrer la classe CHAT c'est être élève au Conservatoire et bénéficier de la gratuité des concerts et spectacles de la saison du CRR.





# COMMENT POURSUIVRE LE THÉÂTRE APRÈS LA 3<sup>ème</sup> ?

L'élève qui aura suivi la classe CHAT tout au long de sa scolarité au collège peut faire le choix de poursuivre son cursus au lycée avec une option de spécialité Théâtre au lycée d'Arsonval (65, rue du Pont de

Créteil – Saint-Maur). L'élève peut également faire le choix de poursuivre son cursus en seconde générale sans option Théâtre

Il peut également intégrer, à partir de 15 ans, le cycle 1 d'art dramatique du CRR.